



Supporter la canicule sans climatiser

BÂTIMENT • L'association genevoise Noé 21 s'inquiète de l'utilisation des climatiseurs en vente libre. Il existe des alternatives inhérentes au secteur de la construction et d'autres applicables au quotidien.

AMIT JUILLARD

Contre la canicule, il existe des solutions efficaces et plus écologiques. Le constat de l'ONG genevoise Noé 21 est limpide. Son rapport publié mardi s'attaque aux pratiques de climatisation coûteuses sur le plan environnemental en listant des mesures applicables dans le secteur de la construction, mais aussi, dans une moindre mesure, en proposant des solutions applicables au quotidien. L'organisation vise en premier lieu la Suisse, mais a également des projets pour l'Inde.

«Lors de la canicule de 2003, l'achat d'appareils de climatisation avait provoqué un pic dans la consommation d'énergie. Aujourd'hui, celle-ci reste élevée malgré des étés moins chauds», explique Félix Dalang, consultant à Noé 21. Selon les chiffres donnés par les Services industriels de Genève (SIG), l'augmentation de la consommation d'énergie est de l'ordre de 8 à 10 MW – l'équivalent d'environ 50 000 réfrigérateurs – par degré lorsque les températures dépassent 25 degrés Celsius. A Genève, c'est le Service de l'énergie (ScanE) qui délivre les autorisations pour l'installation fixe de climatiseurs (liées au bâtiment) par rapport à des critères précis et strictes, dans le respect de la nouvelle loi sur l'énergie entrée en vigueur en 2010 et de la Constitution genevoise. En revanche, la pose de petits appareils de climatisation en vente libre, n'est pas soumise à l'aval du Service. L'ONG relève dans son communiqué que «les techniques pour maîtriser les températures intérieures sans climatiseurs sont connues et maîtrisées» et demande à ce qu'elles soient appliquées.

Au quotidien, des méthodes simples permettent de réguler la température d'un bâtiment. «Par exemple, lors de fortes chaleurs, les stores devraient rester baissés dès 6 h tout en favorisant la circulation de l'air», conseille Félix Dalang. L'Etat de Genève propose lui aussi différentes mesures à adopter lors d'une forte hausse des températures, comme évi-



L'ONG Noé 21 estime que «les techniques pour maîtriser les températures intérieures sans climatiseurs sont connues et maîtrisées» et demande à ce qu'elles soient appliquées. KEYSTONE

ter les sources de chaleur inutiles, fermer les fenêtres la journée et les ouvrir la nuit, éteindre les appareils électriques inutiles ou préférer des ampoules économiques, dans une brochure disponible sur son site internet¹.

La rénovation, enjeu important

Mais le rapport de Noé 21 se concentre essentiellement sur les possibilités inhérentes au secteur de la construction. La loi sur l'énergie impose à tout nouveau bâtiment d'être construit dans le respect d'un standard de haute, ou de très haute, performance énergé-

tique. «Certains bureaux d'architectes connaissent parfaitement les techniques, d'autres beaucoup moins. Ou bien ils croient que les coûts s'envoleraient. Or, si l'investissement de base d'une construction respectant un standard énergétique peut dépasser de 10% celui d'une autre construction, il est récupéré sur les frais de chauffage et de climatisation», assure-t-il.

Mais en ce qui concerne le bâti, la loi est moins contraignante. Elle n'oblige à rénover un bâtiment seulement si celui-ci a un indice énergétique élevé, selon Olivier Epelly. En tout, cela ne concerne que 3% du parc immobilier genevois. Cepen-

dant, tous les travaux doivent systématiquement respecter un certain standard énergétique. «Le problème, c'est que ses rénovations coûtent extrêmement cher et sont souvent retardées, car les propriétaires ne retrouvent pas l'argent investi avec la diminution des frais de chauffage. Néanmoins, c'est bien dans la remise à neuf ou en état que réside le plus gros du travail», expose Félix Dalang, coauteur de l'étude CREPIC, publiée en juin, pour Noé 21, avec l'aide de la Ville de Genève, qui traite précisément du sujet.

Le son de cloche est différent du côté de l'Office de l'énergie de l'Etat de Genève.

«Chaque cas est particulier, mais il existe aujourd'hui de réels leviers économiques pour les propriétaires. En sus des subventions (fédérales et cantonales) et des mesures fiscales déductives, ils ont la possibilité de reporter une partie des coûts sur les loyers, voire d'obtenir une subvention complémentaire dans le cas de logements locatifs dont le loyer est soumis au contrôle de l'Etat», argumente Olivier Epelly, son directeur.

Des techniques connues

Quoiqu'il en soit, certaines techniques, présentées dans le rapport, existent depuis longtemps. Comme celui de la cheminée solaire, élément traditionnel de l'architecture perse. La chaleur qu'emmagasine cette dernière, posée sur le haut d'un édifice, provoque un appel d'air qui est aspiré vers le bas. L'intérieur est alors ventilé.

Parmi les autres techniques dont le dossier fait état, on trouve le modèle scandinave et son toit végétalisé, dont le principal avantage cité par l'organisation est le maintien d'une température intérieure stable. Utilisé à plus grande échelle, ce système permettrait de réduire la température en ville en réduisant l'îlot thermique, explique Néo 21 dans sa présentation.

«Faire beaucoup d'expériences»

Mais pour Félix Dalang, c'est surtout vers des constructions alliant de multiples techniques qu'il faut tendre, selon l'emplacement de la construction. «L'édifice de l'Office fédérale de la statistique à Neuchâtel en est un bon exemple. Mais il faut faire beaucoup d'expériences. L'architecture bioclimatique profite parfaitement de toutes les opportunités qu'offre un immeuble. Je suis persuadé que certains bâtiments seront autosuffisants à l'avenir.»

¹<http://etat.geneve.ch/dt/energie/climatisation-724-3337-7500.html>

Noms livrés aux USA: menace du protecteur fédéral des données

BANQUES • Hanspeter Thür a averti les banques qu'il demandera au Tribunal fédéral de les sanctionner si elles continuent à livrer des noms.

Le préposé fédéral à la protection des données Hanspeter Thür est intervenu auprès des banques qui livrent les noms de leurs employés à la justice américaine. Il les menace de demander des mesures provisionnelles au Tribunal administratif fédéral (TAF) si elles continuent d'en transmettre.

«J'ai de grands doutes concernant la légalité de la livraison des données des collaborateurs», déclare Hanspeter Thür dans une interview publiée hier par les quotidiens allemands «Tages-Anzeiger» et «Bund».

Le Ministère public de la Confédération a récemment classé la plainte d'un ex-employé de la banque HSBC contre le Conseil fédéral, notamment, concernant la transmission de données aux Etats-Unis. Il estime que la livraison de données n'est pas répréhensible pénalement.

Le préposé fédéral à la protection des données n'a rien à ajouter à cette appréciation du point de vue du droit pénal. Mais sur le plan civil, l'affaire n'est pas encore réglée. Hanspeter Thür a donc écrit à la fin de la semaine dernière une lettre aux onze banques dans le collimateur de la justice américaine pour avoir encouragé leurs clients à un délit fiscal.

Il leur indique qu'il procède à un examen des faits pour vérifier si les données ont été transmises légalement. Les banques recevront cette semaine une liste de questions. Elles devront dire quelles informations elles ont livrées aux Etats-Unis et ce qui justifiait une telle transmission.



Le Ministère public de la Confédération a récemment classé la plainte d'un ex-employé de la banque HSBC contre le Conseil fédéral, notamment, concernant la transmission de données aux Etats-Unis. KEYSTONE

Jusqu'à ce que les résultats de cet examen soient connus, «nous exigeons des banques qu'elles ne livrent plus de données de leurs employés aux Etats-Unis», à moins qu'une procédure pénale soit en cours contre un collaborateur. Si elles ne s'exécutent pas, Hanspeter Thür brandit «la possibilité de demander des mesures provisionnelles au TAF». Interrogés par l'ats, ses services ne disent pas dans quels délais les banques doivent renvoyer le formulaire.

Les établissements se basent sur un arrêté du gouvernement qui les autorise à livrer les

noms de leurs collaborateurs. Mais Hanspeter Thür affirme «n'avoir jusqu'à présent jamais vu cet arrêté secret du Conseil fédéral». «En l'état actuel de mes connaissances», cet arrêté décharge les banques du point de vue du droit pénal au maximum, mais pas sur le plan civil, ajoute-t-il.

Pierre-Dominique Schupp, vice-président de la Fédération suisse des avocats, qualifie cette autorisation de «discutable». Il se demande si elle est «juridiquement fondée et si elle constitue par là un fait justificatif de nature civile pour les établissements qui se verraient ensuite attaqués en justice par les employés dénoncés», écrit-il dans un éditorial à paraître ces prochains jours dans la «Revue de l'avocat» et relayé par la radio allemande DRS.

«On peut sérieusement se demander si la transmission de noms d'employés ne constitue pas une violation du secret bancaire ou encore une entorse grave à l'interdiction du service de renseignements économiques au profit d'un Etat étranger au sens de l'article 273 du Code pénal.»

Hanspeter Thür critique aussi le fait que les noms de personnes qui avaient très peu affaire avec le marché américain ont aussi été transmis. «Même des gens qui n'étaient pas concernés ont été impliqués», dit-il, mentionnant un article selon lequel les deux enfants d'un employé de banque genevois auraient été retenus à leur arrivée aux Etats-Unis pour être interrogés. ATS

EN BREF

COMMERCE MONDIAL

La Russie fait partie de l'OMC

La Russie a fait officiellement son entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le directeur général de l'organisation Pascal Lamy a salué «un signe de confiance» qui contribuera à renforcer le système commercial multilatéral. La Russie est devenue le 156^e membre de l'OMC, le Vanuatu deviendra le 157^e dans deux jours. ATS

PRÉVOYANCE

La performance des caisses de pension s'améliore

Les voyants sont au vert pour les caisses de pension sondées dans la dernière comparaison de performance de l'Association suisse des institutions de prévoyance. Pour ce premier semestre 2012, le rendement médian du portefeuille global s'inscrit à 3,5%. Cette performance est notamment à attribuer aux actions qui ont battu des records au premier semestre de cette année, alors qu'en 2011 les obligations avaient atteint leur plus haut rendement, a souligné hier l'ASIP dans un communiqué. Cette comparaison proposée par l'ASIP porte sur une fortune totale s'élevant à environ 180 milliards de francs, pour 850 portefeuilles des 59 caisses de pension y ayant participé. ATS

SWISSMEM

L'industrie suisse des machines résiste mais tire la langue

Acculée par la conjoncture européenne morose et la force du franc, l'industrie suisse des machines ne rompt pas mais plie de plus en plus. Ses entrées de commandes ont chuté de 11,1% au premier semestre 2012 par rapport à la période janvier-juin 2011. Les commandes en comparaisons annuelles sont en recul depuis 5 trimestres, ont souligné hier les dirigeants de Swissmem, l'association faitière de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM). ATS